



ROLLER – ROLLER HOCKEY – FLOORBALL - FREESTYLE



SAISON 2024-2025 DOSSIER D'INSCRIPTION – Adhérent mineur

Afin de procéder à votre inscription, merci de nous retourner votre dossier complet :

- Pages 2 à 5 complétées et signées,
- Le règlement de votre licence,
- Une photo d'identité récente pour les nouveaux licenciés et ceux dont la photo est trop ancienne.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.

Adresse de l'association : Hôtel de ville – Rue Nationale – 37320 ESVRES

Lieu d'entraînement : Gymnase Georges Brassens - Pièces de la Haute Cour – ESVRES

Contacts :

Mail : evretz.contact@gmail.com

Site : www.evretz.fr

 [Evretz_roller](https://www.instagram.com/Evretz_roller)

 [Evretz](https://www.facebook.com/Evretz)

DOSSIER D'INSCRIPTION SAISON 2024-2025

Roller hockey compétition

Roller hockey loisirs

Floorball

Initiation roller

Nom : _____ **Prénom :** _____ **Civilité :** !

M ! F

Né(e) le : ____/____/____ **à** _____ **Licence**

n° _____

Adresse :

Code postal : _____ **Ville :** _____

Tél. portable : _____

E-mail (obligatoire pour recevoir la licence dématérialisée) :

_____@_____

Pour toute nouvelle licence compétition, merci de nous transmettre par mail une photo d'identité

garanties responsabilité civile dont je bénéficie par l'intermédiaire de ma licence.

Je déclare avoir été informé des risques encourus pouvant porter atteinte à mon intégrité physique lors de la pratique de ma discipline, et en conséquence, j'ai pris connaissance de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance Individuelle de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer.

J'ai pris connaissance de la notice d'information relative aux garanties de base d'assurances « individuelle accident » MAIF

4385658M attachées à la licence FF Roller et Skateboard. Aussi, je choisis :

d'adhérer à la garantie de base du contrat collectif Individuelle Accident (prime : 0,90 € licence pratiquant / 0,45 € licence non pratiquant)

En cas de souscription à la garantie de base, j'ai été informé de la possibilité et de l'intérêt de souscrire à des garanties individuelles complémentaires à celles proposées ci-dessus.

Souscription en ligne via <https://souscription-option.aiac.fr/subscribe/start-FFRS87469GT7>

de ne pas souscrire à la garantie Individuelle Accident. Par cette option, je renonce à toute indemnisation relative au contrat d'assurance Individuelle Accident proposé lors de ma souscription à la licence, en cas d'accident corporel dont je pourrais être victime.

Nous vous informons également de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques.

Date et Signature du joueur majeur

ATTESTATIONS

Intervention médicale	! En cas d'accident, j'autorise les membres d'encadrement à prendre les dispositions médicales qui s'imposent (consultation de médecins, hospitalisation, etc.)
Droit à l'image	! J'autorise le club ou la fédération française de roller et skateboard à utiliser mon image (photo, film...) à des fins de promotion de leurs activités, communication interne (site internet, newsletter, etc.) ou la communication externe (presse locale et nationale). Ces images peuvent être utilisées dans la vente de supports (photo d'équipe, calendrier, etc.). Je reconnais que cette cession de droit est effectuée à titre gratuit et valable pour une durée de 10 ans à compter de la date de captation des images. Selon l'art.34 de la loi « informatique et liberté » une disposition de droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données, soit par votre espace personnel, soit en contactant la direction sportive.
Règlement Intérieur	! J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du club EVRETZ et m'engage à le respecter. ! J'atteste avoir pris connaissance de la réglementation fédérale (disponible sur http://ffroller.fr/statuts-et-reglements) et m'engage à le respecter.

Protection des données personnelles

Pour la souscription à une licence FFFRS, les données renseignées sur ce formulaire sont collectées et traitées informatiquement via un outil de gestion de licences, dans le respect du Règlement UE 216/679 du 27 juillet 2016 et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978. La collecte des données susvisées est indispensable au traitement de la demande de licence, pour l'enregistrement et la gestion des licences dématérialisées et garantir aux licenciés l'accès aux disciplines, l'organisation de la pratique et des compétitions. Les données sont conservées en base active pour la durée de la licence, puis en base intermédiaire pour une durée assortie au délai de prescription Civil et à la prescription pénale pour certaines catégories de licenciés.

Je reconnais avoir pris connaissance de la Charte relative à la politique de traitement des données par la FFRS (www.rolskanet.fr > RGPD/CGU en bas de page) et notamment des

droits d'accès, de limitation, de rectification et d'opposition dont je dispose sur mes données.

Je consens à la collecte et au traitement de mes données dans les conditions de la Charte, dans la poursuite des finalités de l'outil de gestion de licences. A défaut, le service de licence dématérialisée ne me sera pas accessible. Pour toute question, je contacte contact@ffroller-skateboard.com Je donne mon consentement à la réception, par voie électronique : E d'offres commerciales • de newsletters et informations fédérales Le club et l'adhérent sont informés que l'activation de la licence prendra effet après saisie des mentions obligatoires du présent formulaire dans la base de données Rolskanet.

Date et Signature du joueur majeur

FICHE SANITAIRE

Cette fiche, à caractère confidentiel, a été conçue pour recueillir les renseignements médicaux qui pourraient être utiles en cas d'intervention médicale d'urgence.

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Homme : ! Femme : !

Adresse : _____

nom de la personne à contacter en cas d'urgence :

N° tel :

N° de sécurité sociale :

Régime alimentaire spéciale : oui non

si oui, lequel ?

Contre-indications médicamenteuses : oui non

Si oui, lesquelles ?

Allergies : oui non

Si oui, lequel ? Joindre l'ordonnance du médecin

Entourez les maladies que vous ou votre enfant a eues :

Rougeole Oreillon Rubéole

Scarlatine Asthme varicelle

Indiquez ici les autres difficultés de santé en précisant les dates :

Date dernier rappel ROR :

Date dernier rappel du D.T polio :

Date du B.C.G (antituberculose) :

Date : _____

Signature :

jeune (MINEUR à la date de saisie de la demande)

Certificat médical pour une 1ère licence compétition ou un renouvellement de licence compétition après 3 années consécutives.

- datant de moins d'un an au jour de la saisie de la licence
- obligatoire pour une licence pratiquant loisir et compétition

Je soussigné, Dr

Date de l'examen

certifie que

ne présente aucune contre-indication à la

pratique du ou des sports ci-dessous :

roller / skateboard / trottinette

en loisir

en compétition

en tant qu'arbitre/juge

Signature et cachet :

Attestation parentale de questionnaire santé pour une 1ère licence loisir ou un renouvellement de licence loisir

- obligatoire pour une demande de renouvellement de licence pratiquant loisir et compétition
- 2 renouvellements consécutifs maximum (un nouveau certificat médical est nécessaire dès la 4ème année)

Je soussigné, Monsieur/Madame

en ma qualité de représentant

légal de

.atteste qu'il a renseigné le questionnaire de santé

QS-SPORT du sportif mineur et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques.

Fait le

Signature



En cas de certificat médical sur papier libre, si vous souhaitez participer au championnat, le médecin devra **obligatoirement** mentionner s'il vous autorise à la « **pratique en compétition** » du roller-hockey.

A défaut de cette mention, la licence sera saisie en loisir.

Renouvellement de licence d'une fédération sportive

Questionnaire de santé « **QS – SPORT** »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON*

O U I	N O N
-------------	-------------

Durant les 12 derniers mois

1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

À ce jour

7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc.) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

**NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement, attestez selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Préambule

Le présent règlement a pour but de définir les obligations et devoirs des personnes suivantes :

- Les membres du Bureau,
- Les entraîneurs, les personnes d'encadrement et toute personne participant au transport des équipes,
- Les licenciés, ayant acquitté leur cotisation et assurance,
- Les parents, pour les enfants mineurs (ou leurs représentants légaux).

I - Les locaux

La municipalité d'Esvres met à disposition d'EVREZ le gymnase G. Brassens. Il convient donc que les membres de l'association respectent les locaux ainsi que le matériel entreposé dans ces derniers.

Les dégradations sont imputables au club qui se retournera, le cas échéant, contre les auteurs qu'ils soient dirigeants ou licenciés. Si des dégradations sont commises par un licencié mineur, la responsabilité des parents ou représentants légaux sera engagée.

Toute dégradation matérielle sera considérée comme motif grave pouvant conduire à l'exclusion temporaire ou définitive du ou des membres concernés et passibles de poursuites judiciaires de la part de l'association. Cette dernière pourra réclamer, entre autres, le remboursement ou le remplacement du matériel dégradé. Afin de ne pas marquer et détériorer le revêtement du gymnase, les personnes étant sous la responsabilité de l'association (licenciés ou joueurs occasionnels pour initiation) devront posséder des rollers et des crosses homologués.

II – Entraînements et compétitions

Les entraînements ont lieu dans le gymnase Georges Brassens d'Esvres.

Les horaires et lieux des compétitions sont portés à la connaissance des dirigeants, des licenciés et des parents chaque année en début de saison ou au moins en temps utile en cas de changement impromptu. Cette information se fait par l'intermédiaire d'un envoi mail du responsable d'équipe, ou Facebook, ou SMS.

En cas de suppression d'entraînement, de compétition ou de modification du lieu et/ou des horaires, l'information sera communiquée, dans la mesure du possible, aux licenciés et aux parents par les dirigeants du club ou l'équipe d'encadrement. En tout état de cause, il est indispensable que les parents s'assurent de la présence effective d'un dirigeant de l'association sur les lieux d'entraînement ou de compétition, ou au point de rassemblement pour les déplacements.

III – Pénalités financières

Ne seront pas à la charge du club :

Les amendes routières lors de déplacements de championnats,

Les amendes administratives par omission de saisie des feuilles de match dans le module de résultat de la F.F.R.S,

Les amendes sportives, individuelles ou collectives.

IV - Le matériel

Tout matériel mis à disposition des joueurs fait l'objet d'une fiche de prêt et du dépôt d'un chèque de caution. (Voir fiche de prêt auprès du bureau pour les modalités)

Les joueurs devront être équipés des protections minimales imposées par la Fédération Française de Roller Skateboard (FFRS.). Celles-ci comprennent :

- Un casque homologué FFRS avec la jugulaire parfaitement attachée,
- Une grille complète de protection pour les mineurs. Tout licencié né en 1988 ou postérieurement doit porter une grille intégrale (pour les joueuses) ou au minimum une demi-visière avec un protège-dents (pour les joueurs),
- Une protection mammaire pour les joueuses à partir de la catégorie minime,
- Des jambières, des coudières, des gants, une coquille.

Les protections devront être couvertes par un vêtement (pantalons longs et maillots). Les bas de hockey sur glace sont interdits.

Le plastron (sans épaulières), la gaine (ou short) et la mentonnière sont optionnels mais vivement recommandés.

En cas de non-respect des règles de sécurité concernant le matériel, l'association se dégage de toute responsabilité.

V - Le fonctionnement

V-1- Responsabilité

La responsabilité civile du club, de ses dirigeants et des licenciés est couverte par l'assurance souscrite par le club.

La responsabilité civile du club et de ses dirigeants commence à partir du moment où les licenciés pénètrent dans les locaux du club ou ceux mis à sa disposition. Elle cesse à partir du moment où les licenciés quittent ces locaux. Pour les entraînements, la responsabilité du club est limitée aux horaires communiqués aux parents ou aux représentants légaux.

Les parents ou représentants légaux restent responsables de leurs enfants mineurs jusqu'à leur entrée dans les locaux après s'être assuré de la présence effective d'un dirigeant de la section sur les lieux d'entraînement ou de compétition. Les parents ou représentants légaux doivent s'assurer qu'il n'y a pas eu de changement inopiné. Dès la fin de l'entraînement, l'encadrant n'est plus responsable des enfants mineurs.

La responsabilité du club relative aux déplacements ne pourra être engagée que dans les mêmes conditions précédemment citées qu'à partir du point de rassemblement désigné. Elle prendra fin pour le retour au point de dislocation ; les dispositions précédentes concernant les mineurs restent valables. L'association n'est pas responsable des vols ou détériorations d'objets personnels qui pourraient avoir lieu pendant les entraînements.

V-2- Les effectifs

Une personne adulte, membre de l'association, devra être présente pour 12 enfants présents dans la salle. La ou les personnes responsables seront déterminées au minimum une semaine avant la séance concernée. En cas d'empêchement d'une de ces personnes et si cette dernière n'a pu être remplacée, des horaires seront aménagés après information des licenciés.

V-3- Les périodes

Les licenciés pourront utiliser le gymnase aux horaires définis par la Mairie d'Esvres et le Bureau.

V-4- La déontologie

Tout licencié devra pratiquer et être en accord avec les règles déontologiques du sport définies par le Comité National Olympique et Sportif Français ainsi que les règles sportives de la FFRS.

V-5- L'administration interne

Les décisions seront prises par le Bureau, les membres de l'association pouvant être consultés par le Bureau à titre indicatif.

VI – Cotisations

Elles sont fixées chaque année par le Bureau du club et votées lors de l'Assemblée Générale. Elles couvrent les dépenses du club, notamment les frais de fonctionnement, le salarié du club, les achats de matériel et d'équipements spécifiques au club, l'inscription à la FFRS., aux divers championnats et aux manifestations sportives.

VII – Assurance couvrant les risques corporels

Elle est souscrite par le biais de la licence de l'année en cours (pour plus de détails, voir les modalités lors de l'inscription).

VIII – Inscription

Toute inscription pour un enfant mineur devra être faite par un des parents ou représentants légaux qui prendront connaissance de ce règlement. Aucune admission ne sera possible si le Bureau n'est pas en possession d'un dossier complet de l'inscrit comprenant :

- Les autorisations parentales (remplie par un des parents ou responsable légal pour tout licencié mineur), médicales et de diffusion d'images,
- Le règlement intérieur signé,
- Un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du roller-hockey ou l'attestation pour avoir répondu négativement à l'ensemble des rubriques du questionnaire de santé QS-SPORT Cerfa N°15699*01.
- Le paiement de la cotisation annuelle,
- La fiche d'inscription dûment complétée,
- Une photo d'identité.

Toute inscription ne pourra être prise en considération que dans la mesure où l'encadrement et la structure la permettent.

INFORMATIONS PRATIQUES

Un paiement en plusieurs fois par chèque est possible.

Tout paiement est définitif et ne donne lieu à aucun remboursement.

Les bons CAF, coupon ANCV, Pass'Sport sont acceptés.

HORAIRES DES ENTRAINEMENTS

École de patinage	Samedi 8h55-9h50 : débutants Samedi 10h-10h55 : intermédiaires Samedi 11h05-12h : initiés
U11 : nés 2015-2016 U13 : nés 2013-2014	Mercredi 16h30-18h00 Samedi 16h-17h30
U15 : nés 2011-2012	Mercredi 18h-19h30
U17 : nés 2009-2010	Mercredi 18h00-19h30
N4	Mercredi 19h30-21h
Féminines	Vendredi 19h-20h30
N2	Lundi 20h30-22h (Rotonde) Mercredi 21h00-22h30
Initiation roller adultes / ados	Dimanche 10h00-12h00
Freestyle	Dimanche 10h-12h
Loisirs	Dimanche 18h30-20h
Floorball	Dimanche 17h-18h30

Réduction pour la prise de plusieurs licences **FFRS** (Roller-hockey, école de patinage, freestyle) dans le **même foyer** :

- 8 € sur la deuxième licence,
- 12 € sur la troisième,
- 15 € sur la quatrième et plus.

Réduction pour la prise de plusieurs licences **FFFL** (Floorball) dans le **même foyer** :

- 3 € sur la deuxième licence,
- 5 € sur la troisième,
- 7 € sur la quatrième et plus.